



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

actes administratifs

Question écrite n° 4563

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'activité de la commission supérieure de la codification. Il souhaite connaître les travaux actuellement menés par la commission et la date prévisionnelle de leur achèvement. En outre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels travaux de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires sont d'ores et déjà programmés.

Texte de la réponse

La commission supérieure de codification se consacre prioritairement à l'élaboration des parties réglementaires des codes intervenus par voie d'ordonnances. L'échéancier des réunions est le suivant : 12 novembre 2002, examen de la partie Réglementaire V du code de la santé publique ; 26 novembre 2002, examen des livres I et II de la partie Réglementaire du code de l'éducation ; 14 janvier 2003, examen de la partie Réglementaire IV du code de la santé publique ; 4 février 2003, examen du plan du code de l'organisation judiciaire. Par ailleurs, une réunion interministérielle s'est tenue le 26 septembre 2002 pour faire le point sur l'état d'avancement des codes et l'élaboration du programme de travail qui sera officialisé prochainement. Enfin la commission s'est vue confier une nouvelle mission de consolidation des codes. A cette fin, une circulaire va être adressée aux membres du Gouvernement pour demander la désignation d'une personne « ressources » en matière de consolidation des codes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4563

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3499

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4271